



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Objectifs du Conseil fédéral 2011

Volume II

Objectifs du Conseil fédéral 2011– volume II

Décision du Conseil fédéral du 3 novembre 2010

Introduction.....	3
Chancellerie fédérale	4
Département des affaires étrangères.....	6
Département de l'intérieur	10
Département de justice et police	14
Département de la défense, de la protection de la population et des sports.....	16
Département des finances	19
Département de l'économie	22
Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication.....	26

Editeur: Chancellerie de la Confédération suisse
ISSN: 1422-4534
Art. n° 104.614.F

Diffusion: OFCL, vente des publications fédérales, CH-3000 Berne
www.bundespublikationen.admin.ch
Egalement disponible sur Internet: www.admin.ch

Introduction

Conformément à l'art. 51 de la loi du 21 mars 1997 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA), les départements planifient leurs activités dans le cadre de la planification générale du Conseil fédéral (programme de la législature, objectifs annuels). La Chancellerie fédérale assiste le gouvernement dans cette tâche de coordination et de planification (cf. art. 30 et 32 LOGA).

La planification annuelle des départements ne comprend pas uniquement leurs propres objectifs; elle doit également intégrer les objectifs annuels du Conseil fédéral. Les départements sont toutefois responsables de leurs objectifs. Ils sont libres de préciser – et surtout de concrétiser – les objectifs du Conseil fédéral, qui donnent le cadre, ou de les reprendre tels quels. De même, ils peuvent allonger la liste des objectifs annuels du Conseil fédéral, en lui ajoutant principalement des objets relevant de leur compétence.

Cette adéquation sur le fond se reflète dans la présentation des objectifs. Pour faciliter la communication des niveaux gouvernemental et départemental, nous avons adopté une présentation uniforme et synoptique des objectifs des départements et des mesures prévues pour les réaliser, ce qui permet d'avoir rapidement une vue d'ensemble des activités planifiées.

Les objectifs 2011 des départements fédéraux et de la Chancellerie fédérale serviront de base à la rédaction du Rapport du Conseil fédéral sur sa gestion en 2011 (Rapport de gestion, volume II), que le Conseil fédéral approuvera au printemps 2012.

Explication des signes:

* cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2011

Chancellerie fédérale

Objectif 1: **Seconder efficacement le Conseil fédéral dans son activité gouvernementale**

- ▶ La Chancellerie fédérale élabore selon le calendrier prévu les stratégies et les mesures que le Conseil fédéral l'a chargée de définir à la suite du rapport des CdG du 30 mai 2010; elle les soumet à la décision du Conseil fédéral et engage leur mise en œuvre.
- ▶ Les décisions concernant la Chancellerie fédérale qui ont été prises par le Conseil fédéral dans le cadre de la réforme du gouvernement sont élaborées, communiquées et mises en œuvre selon le calendrier prévu.
- ▶ La stratégie de communication de crise est préparée, adoptée et mise en œuvre avant la fin du premier semestre 2011.
- ▶ La stratégie de communication de la Chancellerie fédérale est préparée, adoptée et mise en œuvre avant la fin du premier semestre 2011.

Objectif 2: **Accomplissement des tâches optimal et conforme aux processus et aux objectifs**

- ▶ La Chancellerie fédérale exécute dans les délais et adéquatement les tâches qui lui sont assignées en vue de l'élection du Conseil national en 2011.
- ▶ Le Conseil fédéral prend acte du rapport «Perspectives 2025» au début avril 2011.*
- ▶ Les contrôles de sécurité relatifs aux personnes qui portent sur les cadres du plus haut niveau hiérarchique de l'administration fédérale sont en place avant la fin du premier semestre 2011.
- ▶ Les décisions de la Conférence des secrétaires généraux concernant les responsabilités, les questions de financement et la suite des travaux relatifs aux processus supradépartementaux du programme GEVER Confédération sont présentées avant fin mars 2011.
- ▶ La Chancellerie fédérale crée les conditions permettant de boucler le projet GEVER Confédération avant fin 2011, de mettre en place les premiers processus supradépartementaux, de définir la suite à donner aux travaux sur les plans du personnel et financier et d'intégrer ces travaux dans la ligne hiérarchique. Le rapport et les décisions relatifs au programme GEVER Confédération sont soumis à la décision du Conseil fédéral pendant le second semestre 2011.
- ▶ Les mesures décidées par le Conseil fédéral dans le cadre de l'ordonnance sur les langues sont mises en œuvre au sein de la Chancellerie fédérale pendant le premier semestre 2011 sous la forme de mesures organisationnelles et techniques et de stratégies.
- ▶ Le réexamen du maintien, des tâches et de la composition des commissions extraparlimentaires en vue de leur renouvellement intégral pour la période administrative 2012–2015 est achevé avant fin 2011.*

- ▶ La stratégie 2015 de la Chancellerie fédérale est mise en œuvre dans le cadre des mesures programmées pour 2011.

Objectif 3: Mise en œuvre optimale des projets stratégiques selon le calendrier

- ▶ Le système informatique du Centre des publications officielles (CPO) est adapté et plusieurs éléments du nouveau système sont en place avant fin 2011.
- ▶ Plus de la moitié des travaux de renouvellement de l'infrastructure technique destinée aux droits politiques (PORE) sont achevés avant fin novembre 2011.
- ▶ Les conditions d'une mise en place du vote électronique pour les Suisses de l'étranger sont définies et d'autres essais pilotes de vote électronique applicables aux votations ont pu être réalisés.
- ▶ Les projets attribués à la Chancellerie fédérale dans le cadre de la Stratégie suisse de cyberadministration sont achevés avant fin octobre 2011.

Département des affaires étrangères

Objectif 1: Consolidation et développement des relations avec l'UE

- ▶ Les relations institutionnelles entre la Suisse et l'UE sont clarifiées.*
- ▶ Les négociations sur un accord sectoriel concernant le libre-échange agricole, les denrées alimentaires, la sécurité des produits et la santé se sont poursuivies.*
- ▶ Les négociations dans le domaine de l'électricité se sont poursuivies.*
- ▶ Les négociations concernant la coopération en matière de sécurité des produits chimiques (REACH et CLP¹) sont achevées.*
- ▶ Les négociations relatives au système de navigation par satellite GALILEO sont achevées.
- ▶ Les négociations relatives à la participation au système d'échange de droits d'émission (SEDE) sont achevées.
- ▶ Les négociations relatives à la coopération entre les autorités de la concurrence sont achevées.
- ▶ Le message relatif à l'approbation de l'actualisation de l'annexe III de l'accord sur la libre circulation des personnes a été approuvé par le Conseil fédéral.*
- ▶ La stratégie de communication de la Suisse à l'égard des institutions de l'UE à Bruxelles a été mise en œuvre.

Objectif 2: Consolidation et développement du réseau de relations bilatérales

- ▶ La mise en œuvre des déclarations d'intention visant à approfondir et à systématiser les relations bilatérales avec les pays partenaires se poursuit.
- ▶ La coopération avec l'Asie et l'Océanie dans les domaines bilatéraux, multilatéraux et régionaux (par ex. ASEM, SAARC) a été renforcée.
- ▶ Les consultations politiques menées avec les pays d'Afrique et du Moyen-Orient qui ne sont pas membres du G20 ont été consolidées.

Objectif 3: Consolidation du rôle de la Suisse en tant qu'État hôte

- ▶ Le rapport sur les défis et les perspectives pour la Genève internationale a été approuvé par le Conseil fédéral.*

¹ CLP: Règlement CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Objectif 4: Consolidation du rôle de la Suisse au sein des organisations internationales

- ▶ La représentation de la Suisse au sein des organes représentatifs et des organes directeurs des organisations internationales a été renforcée. Les campagnes de soutien des candidatures suisses ont été menées avec le concours des ambassades suisses.
- ▶ Les efforts visant à promouvoir la présence de Suissesses et de Suisses dans les Secrétariats de l'ONU et dans d'autres organisations internationales ont surtout porté sur l'occupation de postes qui sont d'une importance prioritaire pour la sauvegarde des intérêts de la Suisse et sa politique d'Etat hôte.
- ▶ La Suisse a exercé avec succès, et à la satisfaction des Etats membres, la présidence de la Conférence ministérielle de la Francophonie, ainsi que la présidence du Sommet de la Francophonie (mandat qui prendra fin en 2012 à l'occasion du XIVe Sommet) et, dans ce cadre, celle de la commission politique du Conseil permanent. La Suisse veille au suivi du processus de mise en œuvre des engagements pris par les chefs d'Etat et de gouvernement au Sommet de Montreux.
- ▶ Le Conseil fédéral a pris connaissance des consultations menées au sein des Commissions de politique extérieure sur une éventuelle candidature à moyen terme de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU et pris une décision sur la marche à suivre.*
- ▶ La Suisse a plaidé pour plus d'efficacité et de transparence dans le système de l'ONU. Dans les négociations intergouvernementales comme dans ses contacts directs avec les membres du Conseil de sécurité, elle est ainsi intervenue en faveur d'une réforme du Conseil de sécurité, en particulier de ses méthodes de travail. Elle s'est également beaucoup investie en faveur d'un meilleur respect des principes de l'Etat de droit et de procédures plus transparentes en ce qui concerne les sanctions de l'ONU, ainsi qu'en faveur d'une amélioration de l'architecture de promotion de la paix des Nations Unies.

Objectif 5: Renforcement de l'engagement en faveur du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive

- ▶ Le Conseil fédéral a continué à renforcer son engagement en faveur du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération. Son action a surtout porté sur les armes de destruction massives, en particulier les armes nucléaires. Il a placé les conséquences humanitaires catastrophiques du recours aux armes nucléaires ainsi que le droit international humanitaire au centre du débat sur le désarmement. Cela contribue à délégitimer les armes nucléaires et à promouvoir les efforts déployés en vue de leur interdiction en droit international.*

Objectif 6: Engagement de la Suisse en faveur des droits de l'homme et du droit international humanitaire

- ▶ Le message concernant l'approbation de la Convention sur les armes à sous-munitions du 30 mai 2008 a été adopté.*
- ▶ La procédure de consultation concernant la Convention relative aux droits des personnes handicapées du 13 décembre 2006 a été lancée.*
- ▶ Regroupés en un seul document, les deuxième et troisième rapports de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant ont été approuvés.
- ▶ La Suisse a activement contribué à la qualité des débats et au succès de la Conférence internationale de la Croix-Rouge en novembre 2011.
- ▶ La Suisse a participé activement au réexamen du Conseil des droits de l'homme. Elle a contribué en particulier à l'amélioration des mécanismes existants du Conseil des droits de l'homme, afin qu'il puisse réagir rapidement et efficacement aux violations des droits de l'homme.

Objectif 7: Promotion de la paix et prévention des conflits

- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le message concernant l'ouverture d'un crédit-cadre pour la promotion civile de la paix et le renforcement des droits humains 2012–2015.*
- ▶ En 2011, la Suisse a associé ses efforts à ceux de l'Espagne pour lancer la Commission internationale contre la peine de mort en accueillant le secrétariat de cette commission à Genève et en assurant la présidence du groupe d'Etats qui la soutiennent.
- ▶ La Suisse a renforcé son engagement dans la prévention du génocide en participant à l'organisation du troisième forum régional sur la prévention du génocide (Europe).

Objectif 8: Poursuite de la coopération au développement, de la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est et de l'aide humanitaire

- ▶ Le message relatif à la prorogation et à l'augmentation du crédit-cadre pour la poursuite de l'aide humanitaire a été adopté par le Conseil fédéral.*
- ▶ La cohérence de la politique de développement est renforcée (harmonisation avec d'autres domaines politiques de la Confédération). L'interconnexion entre les différents champs d'action est assurée dans le cadre du rapport de politique extérieure 2011, ainsi que dans les activités opérationnelles.

Objectif 9: Renforcement de la communication internationale proactive de la Suisse à l'étranger

- ▶ La communication internationale est devenue une composante à part entière de la politique extérieure de la Suisse.
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé la stratégie 2012–2015 de communication internationale.
- ▶ Le recours à de nouveaux canaux de communication, comme les réseaux sociaux, a fait l'objet d'une étude et la mise en œuvre de ce mode de communication internationale a été entamée.

Département de l'intérieur

Objectif 1: Poursuivre la réglementation de la médecine humaine

- ▶ La procédure de consultation relative à la modification de l'art. 119 de la Constitution fédérale et à la révision partielle de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (autorisation du diagnostic préimplantatoire) est ouverte.*
- ▶ La procédure de consultation relative à la révision partielle de la loi sur les professions médicales est ouverte.*
- ▶ La procédure de consultation relative à une loi fédérale sur les professions de la santé qui règle les exigences applicables à la formation aux professions de la santé relevant des hautes écoles et à l'exercice de ces professions est ouverte.*

Objectif 2: Promouvoir la santé

- ▶ Le message concernant l'initiative populaire «Protection contre le tabagisme passif» est approuvé.*
- ▶ Le rapport de consultation concernant la révision partielle de la loi fédérale sur les médicaments et les dispositifs médicaux (loi sur les produits thérapeutiques, LPT, 2^e étape) est publié. Le Conseil fédéral a arrêté la marche à suivre.*
- ▶ La stratégie nationale d'élimination de la rougeole en Suisse et le plan d'action correspondant sont approuvés.*

Objectif 3: Accroître l'efficacité, la transparence et la qualité de la politique de la santé

- ▶ Le message concernant l'initiative populaire «Oui à la médecine de famille» est approuvé.*
- ▶ Le message concernant la loi sur la surveillance dans le domaine de l'assurance-maladie sociale est approuvé.*
- ▶ La procédure de consultation relative à une loi fédérale sur l'introduction du dossier électronique du patient est ouverte. Une étape-clé dans la mise en œuvre de la «Stratégie Cybersanté Suisse» est franchie.*
- ▶ Les nouvelles prescriptions sur les placements de capitaux des assureurs-maladie sont en vigueur (révision de l'ordonnance sur l'assurance-maladie, OAMal).
- ▶ Un système basé sur les risques est intégré pour calculer les réserves des caisses-maladie. Par ailleurs, un mécanisme de correction permettant de rectifier a posteriori les primes dont le montant avait été surévalué est créé (révision de l'ordonnance sur l'assurance-maladie, OAMal).
- ▶ Le rapport sur la stratégie visant à lutter contre la pénurie de médecins et à encourager la médecine de premier recours (en réponse à la motion Fehr 08.3608) est approuvé.*
- ▶ Le rapport portant sur les dangers potentiels d'Internet et des jeux en ligne (en réponse au postulat Forster 09.3521) est approuvé.*

Objectif 4: Assainir et sauvegarder les assurances sociales

- ▶ Le message relatif au 2^{ème} volet de la 6^e révision de l'assurance-invalidité (révision 6b), qui a pour objet l'assainissement financier à long terme et la stabilisation de l'AI, est adopté.*
- ▶ Les adaptations du règlement sur l'assurance-invalidité (RAI) nécessaires à la mise en œuvre du 1^{er} volet de la 6^e révision de l'assurance-invalidité (révision 6a) sont adoptées.*
- ▶ La réforme structurelle de la prévoyance professionnelle (mesures facilitant la participation des travailleurs âgés au marché de l'emploi, entrée en vigueur des dispositions sur la gouvernance et la transparence et nouvelles dispositions sur la structure de surveillance) est mise en œuvre.*
- ▶ Le rapport sur l'avenir du 2^{ème} pilier a été approuvé par le Conseil fédéral. Il contient un état des lieux du système de prévoyance professionnelle et de son efficacité au sein du système des 3 piliers ainsi qu'une analyse des défis à relever. Il formule des propositions pour consolider la prévoyance professionnelles à moyen et long termes.*
- ▶ Le Conseil fédéral a pris position sur le projet de nouvelle loi sur la mise en œuvre de l'AVS contenant les propositions non contestées du projet de 11^e révision (aménagement de nature technique visant à améliorer l'efficacité de la gestion de l'assurance et mise à jour dans le prélèvement des cotisations permettant de corriger des lacunes et défauts du système).*

Objectif 5: Encourager la formation, la recherche et l'innovation

- ▶ Le message relatif à la révision totale de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI), qui prévoit un renforcement de la compétition internationale et crée les bases légales pour un parc suisse d'innovation, est approuvé.*
- ▶ Le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2013 à 2016 est élaboré.*
- ▶ Le rapport intermédiaire du domaine des EPF visé à l'art. 34a de la loi sur les EPF est terminé.
- ▶ L'avant-projet et le rapport relatifs à la révision de la loi sur l'instruction des Suisses de l'étranger ont été présentés au Conseil fédéral.*
- ▶ Plan d'action «Nanomatériaux synthétiques»: le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre et les besoins de réglementation est adopté.*

Objectif 6: Encourager l'égalité entre femmes et hommes

- ▶ Les rapports intermédiaires sur la mise en œuvre des recommandations du Comité de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) est disponible.
- ▶ Le groupe de travail interdépartemental sur la violence domestique (GIVD) chargé de la mise en œuvre des mesures du rapport sur la violence dans les relations de couple (en réponse au postulat Stump 05.3694, FF 2009 3611) poursuit ses travaux sous la responsabilité du BFEG. Un rapport intermédiaire sur l'état de la mise en œuvre est présenté à la Commission des affaires juridiques du Conseil national.

Objectif 7: Encourager et diffuser la diversité culturelle

- ▶ Le message relatif à l'encouragement de la culture pour les années 2012 à 2015 (Message culture) est approuvé.*
- ▶ L'ordonnance d'exécution de la loi sur l'encouragement de la culture (LEC) est disponible.
- ▶ Les régimes d'encouragement du DFI selon la loi sur l'encouragement de la culture (LEC) sont disponibles.

Objectif 8: Développer une politique familiale cohérente

- ▶ Les dispositions d'exécution concernant la révision et la prolongation de quatre ans de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants sont adoptées.*
- ▶ Le rapport sur les mesures de coordination nécessaires à la protection des enfants et des jeunes contre la violence au sein de la famille (réponse au postulat Fehr 07.3725) est adopté.*

Objectif 9: Lutter contre la pauvreté en Suisse

- ▶ Les mesures de lutte contre la pauvreté en Suisse, en particulier celles visant la réinsertion des personnes sur le marché du travail, restent en vigueur.*
- ▶ La collaboration interinstitutionnelle entre l'assurance-invalidité, l'assurance-chômage et l'aide sociale est renforcée et institutionnalisée.*
- ▶ Le rapport sur les effets de seuil et leurs conséquences pour le système de la sécurité sociale (réponse au postulat Hêche 09.3161) est adopté.*

Objectif 10: Approfondir et consolider la statistique fédérale

- ▶ Les ordonnances qui se fondent sur la loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale, notamment l'ordonnance sur les relevés statistiques et l'ordonnance sur le Registre des entreprises et des établissements (REE), sont examinées et les modifications proposées sont approuvées.
- ▶ Les premiers résultats du recensement fédéral de la population 2010 sont publiés.

Objectif 11: Renforcer l'infrastructure de recherche historique et permettre l'accès aux documents numériques

- ▶ Les fonds d'archives sont numérisés – sur demande – et rendus électroniquement accessibles pour la recherche. La conservation à long terme et la préparation de données et d'informations administratives disponibles sous forme numérique sont consolidées.
- ▶ La solution de mise en oeuvre d'un «single point of orientation» (SPO) permettant le référencement centralisé des documents officiels de la Confédération est soumise au Conseil fédéral pour approbation.*

Objectif 12: Réformer MétéoSuisse

- ▶ Le projet concernant la nouvelle loi sur la météorologie et la climatologie est mis en consultation.*
- ▶ Les bases et les conditions générales (stratégie, offre de prestations, financement) du transfert de MétéoSuisse dans le troisième cercle sont définies.*

Département de justice et police

Objectif 1: Sécurité et lutte contre la criminalité

- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation et adopté le message relatif à la révision de la partie générale du code pénal, du code pénal militaire et du droit pénal des mineurs (régime des sanctions).*
- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation et adopté le message relatif à la révision de la partie spéciale du code pénal (harmonisation des peines).*
- ▶ Le message relatif à la loi fédérale sur les tâches de police de la Confédération (loi sur les tâches de police) est adopté.*
- ▶ Le message portant approbation et mise en œuvre du Protocole de l'ONU sur les armes à feu et modification de la loi sur les armes à feu est adopté.*
- ▶ Le message sur la modification du code pénal portant mise en œuvre de l'art. 123b Cst. (initiative «Imprescriptibilité») est adopté.
- ▶ La consultation relative à la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels («Convention de Lanzarote») est ouverte.*
- ▶ La consultation relative à la modification du code pénal et du code pénal militaire (dispositions relatives au casier judiciaire) est ouverte.*
- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de l'évaluation de l'accord tripartite sur la coopération policière entre la Principauté de Liechtenstein, l'Autriche et la Suisse et, le cas échéant, décidé d'un développement de cet accord.
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le texte du traité sur le transfèrement des personnes condamnées conclu avec le Kosovo et en a autorisé la signature.
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le texte du traité sur le transfèrement des personnes condamnées conclu avec la République dominicaine et en a autorisé la signature.
- ▶ Participation de la Suisse au système européen d'information sur les visas (VIS) et introduction échelonnée, région par région, des données biométriques: la Suisse peut établir des visas contenant des données biométriques.
- ▶ La Suisse peut établir des nouveaux titres de séjour pour étrangers contenant des données biométriques.
- ▶ Un projet de stratégie nationale pour la gestion intégrée des frontières est disponible. Le département a adopté un rapport intermédiaire y afférent à l'intention du Conseil fédéral.

Objectif 2: Place économique suisse

- ▶ La consultation concernant un projet de révision partielle du code des obligations (droit régissant la prescription) est ouverte.*
- ▶ Le message sur la protection juridique pour les personnes qui découvrent des cas de corruption (en exécution de la motion Gysin 03.3212) est adopté.*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le rapport rédigé en exécution du postulat Savary 10.3263 («La Suisse a-t-elle besoin d'une loi contre le téléchargement illégal de musique?»).

Objectif 3: Politique familiale et cohésion sociale

- ▶ Le message relatif à la modification du code civil suisse (partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce) est adopté.*
- ▶ La consultation relative à une loi fédérale sur l'intégration ou à une révision de la loi fédérale sur les étrangers portant sur l'intégration est ouverte.*

Objectif 4: Institutions de l'État

- ▶ La consultation relative à un projet concernant la collaboration avec les autorités étrangères est ouverte.
- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte du rapport sur la réorganisation de l'infrastructure des registres et décidé de la suite de la procédure.
- ▶ Le Conseil fédéral a décidé de la suite de la procédure concernant les documents d'identité (émission / renouvellement des documents existants).
- ▶ Les applications et les projets du domaine des technologies de l'information et de la communication satisfont aux exigences découlant des bases légales et des règles de sécurité visées dans le système de gestion de la protection des données et de la sécurité de l'information du DFJP.
- ▶ Les travaux préparatoires en vue de la transformation de l'Office fédéral de métrologie (METAS) en un Institut fédéral de métrologie (METAS) sont exécutés conformément à la convention de transfert conclue entre le département et METAS.

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

Objectif 1: Réseau national de sécurité

- ▶ Les structures du mécanisme de consultation et de coordination du réseau national de sécurité (MCC RNS) sont définies et les postes sont attribués.
- ▶ Le MCC RNS a commencé ses activités.
- ▶ De premiers enseignements ont pu être tirés sur le fonctionnement du MCC RNS.

Objectif 2: Stratégie «protection de la population et protection civile 2015»

- ▶ La stratégie est présentée d'ici la mi-2011 au Conseil fédéral ainsi qu'à la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile (CCMP).*
- ▶ La stratégie est adoptée par le Conseil fédéral d'ici la fin 2011; à la même échéance, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile (CCMP) en a pris acte en l'approuvant.*
- ▶ Le rapport concernant les coûts engendrés par la distribution de comprimés d'iode au titre de la protection contre l'émission d'iode radioactif (en application du postulat CdF-N 10.3350) est adopté au cours du deuxième semestre 2011.*

Objectif 3: Mise en œuvre du «développement de l'armée»

- ▶ La mise en œuvre du rapport sur l'armée est planifiée. Les «défis de l'armée» (liste des lacunes) sont intégrés à la planification.

Objectif 4: Programme d'armement basé sur la situation en matière de ressources et sur les priorités de la politique de sécurité

- ▶ La planification de l'armée à moyen terme (plan général) est élaboré sur la base du rapport sur la politique de sécurité et du rapport sur l'armée.
- ▶ Les projets qui en résultent pour la garantie matérielle de l'armée (projets d'armement, études, etc.) sont confiés à armasuisse pour le calcul des coûts y afférents.
- ▶ La planification de l'armement se base sur la situation actuelle en matière de ressources et sur les priorités de la politique de sécurité.
- ▶ Les conditions de base (capacités) qui manquent pour fournir les prestations exigées de l'armée sont créées en fonction des directives politiques.

Objectif 5: Accroissement de l'efficience et de l'effectivité d'armasuisse

- ▶ armasuisse accroît continuellement et durablement son efficience et son effectivité en matière de fourniture de prestations.

Objectif 6: Positionnement d'armasuisse en tant qu'organisation d'acquisition

- ▶ armasuisse continue à renforcer sa position en tant qu'organisation d'acquisition au sein du DDPS comme de la Confédération.

Objectif 7: Planifications de l'armement et de l'immobilier d'armasuisse

- ▶ armasuisse fournit une contribution professionnelle en faveur de la planification à long terme de l'armement.
- ▶ armasuisse mène avec succès la planification à long terme de l'immobilier.

Objectif 8: Développement de la protection de la population et de la protection civile

- ▶ La révision de l'ordonnance sur la protection civile est disponible.*
- ▶ Le développement du nouveau système de transmission de l'alarme à la population (POLYALERT) s'est poursuivi.

Objectif 9: Développement du réseau nationale de sécurité

- ▶ L'état-major fédéral pour les événements ABC et les événements naturels (EMF ABCN) est constitué en tant qu'élément du réseau national de sécurité.
- ▶ Le laboratoire de sécurité biologique de Spiez est établi au sein du réseau suisse de laboratoires.

Objectif 10: Adoption des ordonnances d'application de la loi sur l'encouragement du sport

- ▶ Les ordonnances d'application de la loi sur l'encouragement du sport et de la loi sur les systèmes d'information de la Confédération dans le domaine du sport sont adoptées.*

Objectif 11: Préparation du 4e paquet de mesures liées à la conception des installations sportives d'importance nationale (CISIN 4)

- ▶ Le concept «CISIN 4» est disponible.*

Objectif 12: Hiérarchisation des domaines thématiques du nouveau mandat central du Service de renseignement de la Confédération (SRC)

- ▶ La SWISSLIST est mise à jour en considération du nouveau mandat central du SRC et elle est prête pour décision.
- ▶ Les domaines thématiques sont hiérarchisés dans le cadre du nouveau mandat central du SRC.

Objectif 13: Adaptation des bases légales

- ▶ Les documents nécessaires à la procédure de consultation portant sur la loi sur les services de renseignement (LSRe) sont consolidés au niveau de l'administration.

Objectif 14: Enseignements et mesures tirés du rapport concernant le système d'information sécurité intérieure (ISIS)

- ▶ Les enseignements du rapport ISIS sont tirés et les conclusions pertinentes (traitement des données) sont intégrées au projet de LSRe.
- ▶ Les mesures à prendre au vu du rapport ISIS sont mises en œuvre.

Département des finances

Objectif 1: Limitation des risques que les banques d'importance systémique («too big to fail») font peser sur l'économie nationale

- ▶ Le message concernant la révision de la loi sur les banques dans le domaine du «too big to fail» est approuvé.*

Objectif 2: Réglementation des systèmes de rémunération («boni») dans les établissements financiers d'importance systémique bénéficiant d'une aide de l'Etat

- ▶ Le message concernant la révision de la loi sur les banques dans le domaine «boni accordés dans les entreprises d'importance systémique bénéficiant d'une aide de l'Etat» est approuvé.*

Objectif 3: Dialogue avec l'UE au sujet du Code de conduite en matière d'imposition des entreprises

- ▶ Les entretiens exploratoires avec l'UE sont terminés; un rapport est remis au Conseil fédéral sur la suite de la procédure.*

Objectif 4: Elaboration d'une loi fédérale sur l'assistance administrative d'après les conventions contre les doubles impositions (loi sur l'assistance administrative)

- ▶ Le message concernant la loi sur l'assistance administrative est approuvé.*

Objectif 5: Adaptation de la législation boursière

- ▶ Le message concernant la révision de la loi sur les bourses dans les domaines des délits boursiers et des abus de marché est approuvé.*

Objectif 6: Développement de la gestion administrative axée sur les résultats (GMEB)

- ▶ La décision est prise entre le maintien d'une gestion administrative duale (gestion axée sur les ressources / gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire) et le passage à un modèle de gestion global axé sur les résultats.*

Objectif 7: Imposition d'après la dépense

- ▶ Le message concernant la loi fédérale sur l'imposition d'après la dépense est approuvé par le Conseil fédéral.*

Objectif 8: Fonds monétaire international (FMI)

- ▶ Le message concernant la participation de la Suisse à l'augmentation de capital du FMI est approuvé.*

Objectif 9: Négociations concernant la régularisation d'avoirs non imposés et l'imposition future d'avoirs placés (impôt libératoire)

- ▶ Les premières conventions sont négociées.*

Objectif 10: Révision totale de la loi sur le contrat d'assurance

- ▶ Le message concernant la révision totale de la loi sur le contrat d'assurance est approuvé.*

Objectif 11: Coordination entre le programme de la législature et les arrêtés financiers pluriannuels

- ▶ Les paramètres requis pour élaborer les arrêtés financiers pluriannuels dans les domaines formation / recherche / innovation, politique agricole, infrastructure ferroviaire (CFF et ETC) ainsi que coopération au développement / aide humanitaire / aide aux pays de l'Est sont définis.*

Objectif 12: Révision totale de la loi sur l'alcool: adoption du message*

- ▶ Libéralisation du marché de l'éthanol et des boissons spiritueuses: suppression de trois monopoles de la Confédération (importation d'éthanol, fabrication d'éthanol et de boissons spiritueuses) et de 41 autorisations sur 43.*
- ▶ Optimisation des systèmes d'imposition et de contrôle: réduction du nombre des assujettis; suppression ou uniformisation des dispositions spéciales; passage à un contrôle axé sur le risque.*
- ▶ Optimisation de la systématique de la loi.*

Objectif 13: Mise en œuvre de la stratégie suisse de cyberadministration

- ▶ L'évaluation que la stratégie de cyberadministration prévoit au bout d'une période de 4 ans est réalisée.*
- ▶ Les bases d'une poursuite ciblée de la mise en œuvre de la stratégie de cyberadministration sont posées, y compris l'adaptation et la prolongation de la convention-cadre entre la Confédération et les cantons.*

Objectif 14: Gestion de la politique du personnel avec définition d'objectifs

- ▶ Le concept de mise en œuvre de la stratégie en matière de personnel est défini.
- ▶ Les nouvelles valeurs cibles et les indicateurs servant au management du personnel de l'administration fédérale sont approuvés par le Conseil fédéral mi-2011.*

Objectif 15: Optimisation de la gestion et des prestations de l'informatique fédérale

- ▶ La structure, le pilotage et la direction des TIC sont optimisés.*

Objectif 16: Programme de bureautique de la Confédération

- ▶ Le poste de travail standardisé est introduit auprès de la majorité des collaborateurs de l'administration fédérale. Les mesures garantissant l'achèvement du programme de bureautique en 2012 sont mises en places.
- ▶ L'étendue, l'orientation et l'intégration de la bureautique dans l'architecture globale pour la période 2012–2015 font l'objet d'une stratégie de bureautique et sont approuvées.

Objectif 17: Renouvellement du mandat de prestations de l'OFIT pour la prochaine législature

- ▶ Le rapport sur les résultats et les prestations de l'OFIT pour les années 2007 à 2011 est approuvé.
- ▶ Le mandat de prestations de l'OFIT pour les années 2012 à 2015 est approuvé.

Département de l'économie

Objectif 1: Renforcement de la place économique suisse

- ▶ Le message global «promotion économique 2012–2015» est approuvé.*
- ▶ Le message concernant la révision de la loi sur les cartels est approuvé.*
- ▶ Le message concernant la modification de la loi fédérale sur l'application de sanctions internationales (loi sur les embargos) est approuvé.*
- ▶ Le rapport sur l'allégement administratif est adopté.*
- ▶ Le projet E-Economy est lancé en collaboration étroite avec l'économie privée pour promouvoir l'usage des technologies de l'information et de la communication entre les entreprises. D'autres étapes sont franchies en matière de cyberadministration.
- ▶ La révision de l'ordonnance sur l'indication des prix est approuvée et mise en vigueur.

Objectif 2: Intensification de la politique de libre-échange par l'extension et la consolidation du réseau d'accords de libre-échange*

- ▶ Les négociations sur un accord de libre-échange bilatéral Suisse-Chine ont été ouvertes et ont atteint un stade avancé.
- ▶ Les négociations sur un accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et l'Inde sont en voie de finalisation.
- ▶ L'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et Hong Kong est signé, et le message approuvé.
- ▶ Les négociations sur des accords de libre-échange AELE avec les pays de l'Union douanière Russie-Bélarus-Kazakhstan et avec l'Indonésie ont atteint un stade avancé.
- ▶ Les décisions de principe sur l'ouverture de négociations de libre-échange AELE-Malaisie, AELE-Vietnam et AELE-pays d'Amérique centrale sont prises.
- ▶ Les négociations sur des accords de libre-échange AELE avec la Bosnie-Herzégovine et avec le Monténégro ont été ouvertes, et les accords sont signés.

Objectif 3: Engagement en faveur du cycle de Doha de l'OMC / Garantie du système commercial multilatéral (OMC)

- ▶ Les contacts bilatéraux et la formation de coalitions efficaces ont permis d'améliorer les conditions favorisant une percée dans le cycle de Doha.*

Objectif 4: Evaluation de l'évolution de la conjoncture et du marché du travail

- ▶ Le rapport concernant la mise en œuvre et les effets des trois phases de mesures de stabilisation conjoncturelle déployées en 2009 et 2010 est approuvé.*

Objectif 5: Consolidation et développement des relations avec l'UE*

- ▶ Les relations institutionnelles entre la Suisse et l'UE sont clarifiées.*
- ▶ Les négociations sur un accord sectoriel concernant le libre-échange agricole, les denrées alimentaires, la sécurité des produits et la santé se sont poursuivies.*
- ▶ Les négociations dans le domaine de l'électricité se sont poursuivies.*
- ▶ Les négociations concernant la coopération en matière de sécurité des produits chimiques (REACH et CLP²) sont achevées.*
- ▶ Les négociations relatives au système de navigation par satellite GALILEO sont achevées.
- ▶ Les négociations relatives à la participation au système d'échange de droits d'émission (SEDE) sont achevées.
- ▶ Les négociations relatives à la coopération entre les autorités de la concurrence sont achevées.
- ▶ Le rapport relatif à l'intensification de la coopération bilatérale avec l'UE dans le domaine des douanes (douanes électroniques) et les travaux exploratoires menés avec l'UE sont terminés; le mandat de négociation est approuvé.
- ▶ Le message relatif à l'approbation de l'actualisation de l'annexe III de l'accord sur la libre circulation des personnes a été approuvé par le Conseil fédéral.*

Objectif 6: Messages concernant la coopération internationale au développement 2013–2016

- ▶ Les projets des deux messages concernant, l'un, le financement des mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement (2013–2016) et, l'autre, la poursuite de la coopération avec les pays d'Europe de l'Est et de la CEI (2013–2016) sont rédigés.

Objectif 7: Promotion de la durabilité dans l'agriculture et de mesures permettant de s'imposer avec succès sur le marché

- ▶ La procédure de consultation concernant la Politique agricole 2014–2017 a eu lieu, et le message est approuvé.*

² CLP: règlement de la CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Objectif 8: Promotion de la santé animale

- ▶ Le message concernant la modification de la loi sur les épizooties visant à assurer une prévention plus active et plus rapide des épizooties (faisant suite à la motion 08.3012 Zemp) est approuvé.*
- ▶ Le plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de santé animale en Suisse 2010+ est élaboré.
- ▶ Un exercice national de simulation d'une épizootie hautement contagieuse est réalisé.

Objectif 9: Promotion de la protection des animaux et de la protection des espèces

- ▶ Le message concernant la révision partielle de la loi sur la protection des animaux est approuvé.*
- ▶ Le message concernant la loi fédérale sur la circulation des espèces de faune et de flore protégées est approuvé.*

Objectif 10: Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation

- ▶ La procédure de consultation relative à la loi sur la formation continue est ouverte.*
- ▶ La procédure de consultation relative à une loi fédérale sur les professions de la santé qui règle les exigences applicables à la formation aux professions de la santé relevant des hautes écoles et à l'exercice de ces professions est ouverte.*
- ▶ Le rapport faisant suite au postulat 05.3716 de la CSEC-N concernant le complément ou la modification de l'Ordonnance du DFE concernant les filières d'études, les études postgrades et les titres dans les hautes écoles spécialisées est approuvé.*
- ▶ Le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2013 à 2016 est élaboré.*

Objectif 11: Consolidation de la politique du logement

- ▶ Le désengagement de la Confédération de la Sapomp Wohnbau AG est achevé.
- ▶ L'aide au logement par des prêts à taux préférentiel du fonds de roulement est évaluée.
- ▶ La méthode de fixation du taux d'intérêt de référence pour les loyers est vérifiée et d'éventuels correctifs sont apportés.

Objectif 12: Rapport sur les incidences d'une pénurie d'électricité sur les secteurs politiques de chaque département et de la Chancellerie fédérale

▶ Le rapport est en mains du Conseil fédéral.

Objectif 13: Mesures de consolidation dans le domaine du service civil

▶ Le deuxième rapport sur les effets de la preuve par l'acte sur le service civil est soumis au Conseil fédéral pour décision.

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Objectif 1: Extension et garantie de l'infrastructure ferroviaire

- ▶ La consultation concernant Rail 2030 et le financement de l'infrastructure ferroviaire est ouverte.*
- ▶ La consultation concernant les mesures visant à compléter le programme de réduction du bruit émis par les chemins de fer et à promouvoir les technologies ferroviaires silencieuses est ouverte.*
- ▶ La consultation des cantons concernant les adaptations et les compléments apportés en 2011 au Plan sectoriel des transports, partie Infrastructure rail est réalisée et le projet adopté par le Conseil fédéral.

Objectif 2: Poursuite du transfert du trafic

- ▶ Le Rapport sur le transfert du trafic 2011 est adopté. *

Objectif 3: Politique aéronautique: garantir un raccordement optimal de la Suisse aux grands centres européens et internationaux

- ▶ Les dispositions d'exécution de la loi révisée sur l'aviation (première révision partielle) sont prêtes.
- ▶ L'ordonnance sur les atterrissages en campagne est approuvée par le Conseil fédéral.
- ▶ L'ordonnance sur les redevances aéroportuaires est approuvée par le Conseil fédéral.
- ▶ Le projet de fiche PSIA pour l'aéroport de Zurich est mis au point à l'intérieur de l'administration.
- ▶ Les pourparlers avec l'Allemagne concernant les procédures d'approche de l'aéroport de Zurich progressent en ce qui concerne la définition de la marge de manœuvre.

Objectif 4: Poursuite de la mise en œuvre de la politique énergétique

- ▶ Les négociations dans le domaine de l'électricité se sont poursuivies.*
- ▶ Le dialogue énergétique avec les pays voisins et certains Etats tiers se poursuit régulièrement.

Objectif 5: Accroissement de l'efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables*

- ▶ La rétribution à prix coûtant a été adaptée dans le cadre de la révision de l'ordonnance sur l'énergie.*
- ▶ Les prescriptions en matière d'efficacité applicables aux appareils électriques ont été adaptées dans le cadre de la révision de l'ordonnance sur l'énergie.*
- ▶ La deuxième étape du programme SuisseEnergie 2011–2020 a débuté.

Objectif 6: Sécurité, clarification des questions de la poursuite du recours à l'énergie nucléaire et de la gestion des déchets radioactifs

- ▶ La procédure de consultation concernant l'ordonnance sur les ouvrages d'accumulation est ouverte.
- ▶ La procédure de consultation concernant l'ordonnance sur la responsabilité civile en matière nucléaire est ouverte.
- ▶ Les demandes d'autorisation générale pour de nouvelles centrales nucléaires sont mises à l'enquête publique.
- ▶ La première étape du plan sectoriel Dépôts en couches géologiques profondes est terminée.*

Objectif 7: Régulation du marché de l'électricité

- ▶ Amélioration de la sécurité et du caractère concurrentiel de l'approvisionnement en électricité dans le cadre de la révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité, ouverture de la procédure de consultation.*

Objectif 8: Utiliser les ressources naturelles en préservant l'environnement

- ▶ Le rapport sur la biodiversité en Suisse est adopté par le Conseil fédéral.*
- ▶ La procédure de consultation concernant une révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire est ouverte par le Conseil fédéral.*
- ▶ Le Projet de territoire Suisse, qui sert de base aux activités de la Confédération ayant des incidences spatiales, est approuvé.*
- ▶ Le «plan d'action du développement durable pour la période 2012 à 2015» est approuvé par le Conseil fédéral.*

Objectif 9: Technologies modernes de l'information et de la communication

- ▶ La consultation relative à une révision de la LRTV est réalisée.*
- ▶ La stratégie pour une société de l'information en Suisse est révisée.
- ▶ Le rapport sur la situation de la presse en Suisse est élaboré.
- ▶ L'orientation stratégique d'une réglementation moderne des télécommunications est fixée.

